

En France, le carburant GPL a un rôle à jouer dans les objectifs gouvernementaux pour améliorer la qualité de l'air.



**Un véhicule GPL est moins cher qu'un véhicule Diesel.
Le carburant GPL, c'est : 0,84 € le litre à la pompe,
zéro particule et moins d'émission CO2 !**

En annonçant vendredi 28 novembre lors de la troisième Conférence environnementale que "la politique en faveur du diesel était une erreur", le gouvernement prend la mesure des conséquences sanitaires de la politique du "tout diesel" menée durant de nombreuses années et encourage l'usage des carburants alternatifs tels que le GPL.

Suite à cette annonce, le CFBP, Comité Français du Butane Propane, rappelle les atouts environnementaux et la disponibilité du GPL pour qu'il soit intégré et soutenu dans le programme de transition énergétique du gouvernement français.

Le GPL, une solution disponible dès à présent pour rouler plus propre

Le GPL a de nombreux atouts pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en zone urbaine et péri-urbaine. Un véhicule au GPL émet peu de CO2, limite les émissions de d'oxydes d'azote (NOx) et n'émet pas de particules, responsables de la pollution de l'air et des maladies respiratoires.

Comparé au gazole et à l'essence, le GPL carburant est de loin le mieux perçu en termes environnementaux. Le GPL représente en France le 1er parc de véhicules à énergie alternative avec plus de 250 000 véhicules en circulation.

Le GPL est le carburant le moins cher disponible à la pompe en France

Le GPL est plus économique que les carburants traditionnels.

En novembre 2014, son prix a baissé et s'est affiché en moyenne à 0,84 €.

Depuis janvier 2014, son prix moyen à la pompe est de 0,86 € par litre contre environ 1,50 € pour le Super 95 et 1,30 € pour le Gazole. Le plein de GPL coûte environ 30 € (35 litres).

1 station-service sur 7 propose du GPL

Avec 1 750 stations-services réparties sur toute la France, en ville, à la campagne et sur les réseaux autoroutiers, le GPL est le carburant alternatif le plus largement distribué. La distance qui sépare deux stations GPL excède rarement plus d'une soixantaine de kilomètres, ce qui permet aisément de pouvoir faire le plein.

Les capacités d'approvisionnement et de distribution du GPL permettent de fournir un parc automobile 10 fois supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

Une réelle autonomie

Le véhicule GPL fonctionne en mode « bi-carburant » : autrement dit, il dispose à la fois d'un système essence et d'un système GPL et peut donc fonctionner soit à l'essence, soit au GPL.

La contenance moyenne d'un réservoir GPL permet de parcourir 400 à 600 km et ainsi d'**augmenter l'autonomie initiale du véhicule.**

Le GPL est économique, accessible et disponible

A l'achat : le prix d'un véhicule GPL est comparable à celui d'un véhicule essence et moins cher qu'un véhicule diesel.

A l'usage : le coût annuel de carburant est en moyenne 27% moins cher que l'essence (sur la base d'une consommation de 6l/100km pour le véhicule essence et de 7.5/100km pour le véhicule GPL et pour un kilométrage annuel de 15 000 km ; Source : Ademe).

Des gratuités pour la carte grise

20 des 22 régions métropolitaines octroient la gratuité ou une réduction de 50% de la carte grise pour l'immatriculation d'un véhicule GPL.

Tous les parkings publics sont accessibles au GPL

Depuis 2001 et conformément à la réglementation internationale (R67-01), tous les véhicules GPL sont munis d'une soupape de sécurité à laquelle s'ajoutent plusieurs autres dispositifs de sécurité qui contrôlent le circuit d'alimentation (dont un clapet anti-retour à l'entrée du réservoir, et une électrovanne qui coupe automatiquement le circuit d'alimentation GPL lorsque le moteur est arrêté à la sortie du réservoir).

Constructeurs automobiles et équipementiers possèdent aujourd'hui un solide savoir-faire en matière de véhicules GPL : leur sécurité est optimale. De nombreux parkings publics et collectivités pour le stationnement en voirie proposent également des tarifs réduits ou gratuits pour les véhicules GPL.

« La question de la qualité de l'air n'est pas nouvelle et de nombreux gouvernements dans le monde mettent depuis plusieurs années au cœur de leurs politiques le GPL comme solution pour améliorer la qualité de l'air.

*Si le soutien des pouvoirs publics est essentiel, cela ne signifie pas nécessairement qu'il doit être d'ordre financier pour aider aux investissements. **Selon les énergies, une fiscalité réduite sur le carburant qui profite directement à l'automobiliste peut suffire. La place du diesel sur le marché Français crée une barrière difficile à franchir aux autres énergies, essence comprise. C'est pourquoi il importe de mener jusqu'au bout la démarche relative à la fiscalité écologique. En Italie où le gazole n'est pas subventionné, la différence de prix entre carburants conventionnels et alternatifs suffit à créer un élan en faveur des énergies alternatives. En 2013, 116 000 véhicules GPL ont été immatriculés en Italie, contre moins de 2 000 en France.***

*Une telle mesure doit être associée à un engagement sur plusieurs années pour donner une visibilité à l'offre. Le débat en faveur d'une mobilité durable invite à s'interroger sur de nouveaux modèles mais il ne faut pas oublier qu'il existe des solutions disponibles dès à présent. Le carburant GPL est l'une d'entre elles et elle a prouvé son efficacité pour réduire à moindre coût la pollution et les risques sur la santé. **Ce soutien doit passer par une communication qui souligne l'existence de toutes les énergies alternatives.** Si le GPL bénéficiait d'efforts de communication comparables à ceux qui sont mis en œuvre par le gouvernement pour promouvoir les véhicules électriques ou hybrides, cela permettrait à la fois d'informer les usagers sur les différentes solutions en matière de mobilité durable en fonction de leurs besoins et moyens, de rassurer les industriels dans leurs choix et ainsi de soutenir le développement de toutes les filières alternatives. », déclare Joel Pedessac, Directeur général du Comité Français du Butane et du Propane.*

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.cfbp.fr , www.gpl.fr



Retrouvez le CFBP sur Twitter : [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)

Contact presse :

AGENCE VLC*

Valérie LESEIGNEUR & Joy LION

Tél. 06 68 80 37 35 / 07 62 59 65 86

valerie@agencevlc.com / joy@agencevlc.com